

Le COSLA

Le Comité d'Orientation pour la Simplification du Langage Administratif (COSLA) a été créé par un arrêté du 2 juillet 2001. Il est composé de personnalités issues du monde administratif et associatif ainsi que d'experts linguistes (cf. liste des membres).

Le Cosla est chargé de formuler des propositions concrètes pour améliorer la qualité du langage administratif et de suivre leur mise en œuvre par le gouvernement.

La diversité des membres qui le composent a permis au Cosla d'ouvrir des pistes et d'établir des outils opérationnels croisant le regard érudit de l'expert, le souci pratique des associations et l'exigence technique des administrations.

Conçu comme une structure devant produire des résultats concrets dans le domaine administratif et au bénéfice partagé des usagers, le Cosla a donc orienté ses travaux sur des objectifs pratiques.

1) La réécriture des formulaires

Les formulaires de demande de carte nationale d'identité (aujourd'hui couplée avec la demande de passeport), la demande de CMU, et la demande de retraite avaient été réécrits et mis en circulation sous une forme novatrice et esthétique en 2002.

Une seconde vague s'était ensuite intéressée à des sujets variés (livret de formation d'animateur de centres de vacances et de loisir –BAFA–, déclaration de succession, déclaration annuelle des données sociales pour les entreprises).

La demande de RMI qui a été testée par les associations d'usagers et les caisses va être mise en circulation à partir du 15 décembre 2003. Elle concerne plus de 1 million de personnes en France.

Aujourd'hui le COSLA examine une troisième vague de formulaire, la demande de bourse lycée, et la feuille de soins médecins. La validation de la totalité de la gamme des feuilles de soins interviendra en 2004 et 2005. (feuille de soin bucco dentaire, analyses médicales, kiné...).

L'année 2004 devrait également voir la réécriture du permis de construire ainsi que la réécriture de la gamme « taxe d'habitation ».

Au-delà des procédures sur lesquelles se sont penchés les membres du Cosla, un véritable mouvement s'est mis en place, permettant aux administrations de puiser dans ces formulaires déjà réécrits la source pour la refonte de leurs propres imprimés.

C'est ainsi que la demande unique de subventions pour les associations a pu être mise en circulation à la fin 2002.

Des formulations prônant à confusion ont été remplacées (nom patronymique remplacé par nom, « mettre en place » pour « instaurer », « impossibilité de payer » pour « insolvabilité », « recevoir » pour « réceptionner » etc.) ; le style direct a été généralisé pour faciliter la compréhension et limiter le caractère anxiogène du formulaire administratif, et plus généralement, les imprimés ont été réorganisés dans le but de respecter la logique de l'utilisateur (civilité, adresse, situation familiale). Enfin, des efforts particuliers ont permis d'offrir des notices claires et des listes de pièces à joindre réduites et simplifiées.

2) Les outils de simplification du langage administratif

Les autres piliers du dispositif consistent en l'établissement d'outils permettant l'utilisation par les agents rédacteurs d'un langage clarifié et simplifié : **un lexique des termes administratifs, un logiciel d'aide à la rédaction administrative, et un guide pratique de la rédaction administrative.**

Ces outils sont accessibles à l'ensemble des agents de l'administration sous une forme dématérialisée sur le site internet du Cosla.

Le lexique des termes administratifs, réalisé par les éditions Le Robert sous l'égide du Cosla, a été très largement augmenté par rapport à la version qui avait été présentée en 2002.

Etabli non sur une base théorique mais à partir de milliers de courriers réels envoyés par les services administratifs et les organismes sociaux, il comprend actuellement 3500 mots et expressions et devrait, à la fin 2004, en contenir 4000 à 5000 entrées.

Il offre des suggestions d'explications, de remplacement ou de reformulation aux agents rédacteurs afin de simplifier la compréhension par les usagers des différents documents auxquels ils peuvent être confrontés.

Le logiciel d'aide à la rédaction administrative LARA a été mis au point à partir du lexique. Il est diffusé gratuitement sur le site internet du Cosla.

La seconde version présentée en décembre 2003 a donc été enrichie de 1500 mots et expressions (par ex : les mots : revenu, unanimité, licéité, accessible, enquête, ont été ajoutés).

Il permet à son utilisateur, chargé de rédiger un courrier ou un document destiné à un usager, d'être alerté de l'emploi de termes ou de tournures complexes et de se voir proposer des solutions de rechange, à la manière des correcteurs orthographiques et grammaticaux des logiciels de traitement de texte. Il prévient également en cas de phrases trop longues et propose, en cas d'emploi de termes juridiques, une petite définition pouvant être placée en bas de page.

Des formations à ces outils devraient progressivement être mises en places dans les écoles administratives (ENA, IRA) et proposées dans les programmes de formation continue des ministères.